



Message de PREVENTION de la gendarmerie de l'Oise

« VOL DANS UN VÉHICULE : COMMENT L'ÉVITER ? »

Un vol à la roulotte est un vol commis dans un véhicule. Le voleur, appelé roulottier, s'arrange généralement pour agir pendant que le véhicule n'est pas occupé et espère trouver GPS, téléphone portable, carte grise, autoradio, objets de valeur etc.

Conseils pratiques

- Verrouillez les portières et remontez systématiquement les vitres de votre véhicule ;
- Ne laissez pas dans votre véhicule d'objet à la vue du public (sacs, vêtements, matériels photo ou informatique, gps, portefeuille, ...) ;
- Evitez de stationner votre véhicule dans un endroit trop isolé ;
- Ne croyez pas que votre coffre de véhicule soit un lieu sûr pour y déposer vos objets et équipements de valeur (vous pouvez être observé).

Si malgré ces précautions, vous êtes victime d'un vol à la roulotte

- Ne touchez à rien ;
- Appelez le 17 ;
- Faites un inventaire précis des objets volés (avec si possible les références, n° de série, ...) ;
- Faites opposition auprès de votre banque en cas de vol de vos moyens de paiement (carte bancaire, chéquier) ;
- Allez déposer plainte.

Si vous êtes témoin d'un vol à la roulotte, notez un maximum de détails que vous observez sur le ou les auteurs, le véhicule (modèle, couleur, immatriculation, direction de fuite, ...) et composez le 17 (appel d'urgence des forces de sécurité).

Diffusion avril 2017